

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3055

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 36

À l'alinéa 3, substituer aux deux occurrences des mots :

« de parlementaires »

les mots :

« des parlementaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.